

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 13 NOVEMBRE 2024

A la suite d'une première convocation, le comité n'a pas pu siéger le 6 novembre deux mille vingt quatre par suite de absence de quorum.

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

PRESENTS

ACHERES

Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE

AIGREMONT

Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLANTE

ANDRESY

Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE

CARRIERES-SOUS-POISSY

Isabelle GUILLOT, DELEGUEE TITULAIRE

CARRIERES-SUR-SEINE

Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE

CHAMBOURCY

Françoise MERY, DELEGUEE TITULAIRE

CHANTELOUP-LES-VIGNES

Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE

CHAPET

Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE

CHATOU

Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE

CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE

DAVRON

Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE

ECQUEVILLY

Rosine THIAULT, DELEGUE TITULAIRE

FEUCHEROLLES

Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE

LA CELLE-SAINT-CLOUD

Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE

LE VESINET

Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLANTE

LOUVECIENNES

Daphnée CADELICE, DELEGUEE TITULAIRE

MAREIL SUR MAULDRE

Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Blaise VIGNON, DELEGUE TITULAIRE

MONTESSEN

Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE

MORAINVILLIERS

Clément BORDE, DELEGUE TITULAIRE

ORGEVAL

Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT

POISSY

Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Jean-Dominique MASSERON, DELEGUE TITULAIRE

SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Blandine HIMPE, DELEGUEE TITULAIRE

SIVOM MAISONS-MESNIL

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE

Martine DURA, DELEGUEE SUPPLANTE

Thierry HEDAN, DELEGUE TITULAIRE

Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE

Philippe STENGER, DELEGUEE TITULAIRE

Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE

Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT

Daniel LEVEL, PRESIDENT

Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE

Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<i>Nombre de communes</i>	:	40
<i>Nombre d'EPCI</i>	:	2
<i>QUORUM</i>	:	43
<i>Délégués présents</i>	:	36

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le sept novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

PRESENTS

ACHERES	Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-Marc AMIOT, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
	Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, PRESIDENT

ABSENTS EXCUSES

ACHERES	Camille VAUR, DELEGUEE TITULAIRE Fatima YAHIAOUI, DELEGUEE SUPPLEANTE
AIGREMONT	Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Rémy JULIEN, DELEGUE TITULAIRE
ANDRESY	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
CARRIERES-SOUS-POISSY	Thomas AUBERT, DELEGUE TITULAIRE Isabelle GUILLOT, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Michèle CHATEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE Sylvie PORRET, DELEGUE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Françoise MERY, DELEGUEE TITULAIRE Philippe BARRON, DELEGUE SUPPLEANT
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Philippe CORBIER, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE
CHAPET	Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
CHATOU	Amélie SOUCHET, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAVENAY	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE
CROISSY-SUR-SEINE	Stéphane GIRAUDEAU, DELEGUE SUPPLEANT Françoise HASSAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
DAVRON	Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE
ECQUEVILLY	Rosine THIAULT, DELEGUE TITULAIRE Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE
EPONE	Franck PACQUET, DELEGUE SUPPLEANT Levon MINASSIAN, DELEGUE SUPPLEANT
FEUCHEROLLES	Bruno MOUSSET, DELEGUE TITULAIRE Leslie TULKER-NIELSEN, DELEGUEE TITULAIRE
HOUILLES	Bertrand DEGRAVE, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Alice BRAEMS, DELEGUEE SUPPLEANTE
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Marie-Françoise DARRAS, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Rose-Marie ABEL, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Jean-Marc PROVOST, DELEGUE TITULAIRE
	Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE
	Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Daphnée CADELICE, DELEGUEE TITULAIRE
	Virginie ROTH, DELEGUEE TITULAIRE
	Denise GALTIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Nathalie MADELAINE, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Béatrice DI PERTO, DELEGUE TITULAIRE
	Marie TAINMONT, DELEGUEE TITULAIRE
	Alexia PENNAMEN, DELEGUEE TITULAIRE
	Gilles THUILLIER, DELEGUE SUPPLEANT
	Claire OROSCO, DELEGUEE TITULAIRE
	Florence GENOUVILLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Blaise VIGNON, DELEGUE TITULAIRE
	Olivier MOUSTACAS, DELEGUE SUPPLEANT
	Gwendoline DESFORGES, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE
	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE

**LE VESINET
LES ALLUETS-LE-ROI**

Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT
Thierry MAINGRE, DELEGUE TITULAIRE
Stéphanie MUNEAUX, DELEGUEE SUPPLEANTE
Véronique HOULLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-Dominique MASSERON, DELEGUE TITULAIRE

LOUVECIENNES

Dominique DEMAI, DELEGUEE TITULAIRE
Laurent LESAGE, DELEGUE SUPPLEANT
Blandine HIMPE, DELEGUEE TITULAIRE

MAREIL SUR MAULDRE

Karine GONCALVES, DELEGUEE TITULAIRE
Gabriella PANICCIA, DELEGUEE SUPPLEANTE
Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE SUPPLEANTE

**MAREIL-MARLY
MARLY-LE-ROI
MEDAN**

Marie-Catherine FRAMBOISIER, DELEGUEE TITULAIRE
Bertrand LE BOUCHER D'HEROUVILLE, DELEGUE SUPPLEANT
Bernard JUERY, DELEGUE TITULAIRE

MONTESSEN

Geneviève PINCON, DELEGUEE SUPPLEANTE
Xavier CAPRON, DELEGUE TITULAIRE

**MORAINVILLIERS
ORGEVAL**

Huguette FOUCHE, DELEGUEE TITULAIRE
Françoise FABRER, DELEGUEE SUPPLEANTE

POISSY

Martine DURA, DELEGUEE SUPPLEANTE
Thierry HEDAN, DELEGUE TITULAIRE

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
SAINT-NOM-LA-BRETECHE**

Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE
Philippe STENGER, DELEGUEE TITULAIRE

TRIEL-SUR-SEINE

Sandra CHEVRIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE

VERNEUIL-SUR-SEINE

Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT
Rosa ANDRE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**VERNOUILLET
VILLENNES-SUR-SEINE
SIVOM MAISONS-MESNIL**

Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE
Thomas BATIGNE, DELEGUE TITULAIRE

Karel KURZWEIL, DELEGUE SUPPLEANT
Pascale COURMONT, DELEGUEE SUPPLEANTE

Line WENZEL, DELEGUEE TITULAIRE
Hassan AHSSAKOU, DELEGUE SUPPLEANT
Rania SLIM, DELEGUEE TITULAIRE
Anthony HERRY, DELEGUE SUPPLEANT

Nadia BEN ALLA, DELEGUEE SUPPLEANTE

Lutgard ROUX, DELEGUE TITULAIRE

Virginie ALBAR, DELEGUEE TITULAIRE

Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE

Aline BILLET, DELEGUEE TITULAIRE

Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT

Claudette DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées :

AIGREMONT, ANDRESY, CARRIERES-SOUS-POISSY, CARRIERES-SUR-SEINE, CHAMBOURCY, CHANTELOUP-LES-VIGNES, CHAPET, CHATOU, CHAVENAY, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, CRESPIERES, CROISSY-SUR-SEINE, DAVRON, ECQUEVILLY, EPONE, HOUILLES, LA CELLE-SAINT-CLOUD, LE PECQ, LE PORT-MARLY, LE VESINET, LES ALLUETS-LE-ROI, LOUVECIENNES, MAREIL SUR MAULDRE, MAULE, MEDAN, MONTESSEN, MORAINVILLIERS, ORGEVAL, POISSY, SAINT-NOM-LA-BRETECHE, TRIEL-SUR-SEINE, VERNEUIL-SUR-SEINE, VERNONUILLET, VILLENNES-SUR-SEINE, SIVOM MAISONS-MESNIL,

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	40
Nombre d'EPCI	:	2
QUORUM	:	Pas nécessaire
Délégués présents	:	7
Pouvoirs	:	/
Délégués comptant pour le vote	:	7

REUNION DU 13 NOVEMBRE 2024

En préambule, **le Président** informe les élus que les travaux d'isolement des animaux sont terminés, que les services sanitaires du département sont venus et qu'ils ont donné un avis favorable. Il précise que le SIVOM attend la décision écrite.

Il signale que la chambre de tirage a été réparée. Il ajoute que ce sujet fait partie des actes administratifs pris par le Président qui seront évoqués plus tard dans l'ordre du jour et a généré une ligne dans la décision modificative qui sera présentée ce soir.

Il fait part aux élus de discussions avec la SPA de Gennevilliers pour accueillir des animaux, ce qui permettrait d'augmenter le nombre de sites d'accueil et d'avoir plus de chances de retrouver des familles d'accueil pour les animaux en bonne santé.

Il rappelle l'enquête lancée par le SIVOM et la sensibilisation au niveau des communes qui, alors qu'elles sont membres du syndicat, faisaient appel à des fourieristes privés plutôt qu'au SIVOM.

Il fait remarquer qu'il est constaté une augmentation du nombre de voitures générant à la fois une augmentation des recettes, mais aussi une hausse du coût du transporteur. Il ajoute que ce sujet sera évoqué dans la 2^e modification budgétaire. Il annonce également que, suite à cette incitation des communes à utiliser la fourrière du SIVOM, la police nationale vient visiter l'établissement afin d'en connaître le fonctionnement.

Il informe qu'il a reçu la demande de deux communes qui souhaitent intégrer le SIVOM, à savoir Aulnay-sur-Mauldre et Aubergenville. Il précise que celles-ci vont passer une délibération et vont adhérer à la carte « fourrière » du syndicat dans quelques mois.

Il souligne que l'enveloppe dédiée aux sapeurs-pompiers va augmenter de 2.83 % et que le SIVOM va la répercuter sur les centimes d'euros de cette carte. Il rappelle que ces budgets sont fiscalisés sur les impôts locaux des communes.

Il aborde le sujet d'un reliquat de fonds de compensation de la TVA sur les travaux de fourrière que le SIVOM ne parvient pas à percevoir afin de le réserver à la ville de Poissy, car l'Etat ne reverse pas les fonds. Il fait observer que des discussions ont toujours lieu avec les services de l'Etat à ce sujet et qu'il va sans doute solliciter le préfet ou le sous-préfet pour que ce dossier soit soldé.

Il souhaite faire un état des lieux sur la proposition faite aux communes de participer au groupement de commandes pour la capture des animaux. Il annonce que 6 communes n'ont pas encore répondu, mais qu'elles seront relancées, que 31 communes ont accepté et que 4 autres ont refusé, car elles n'en avaient pas l'utilité, comme La Celle-Saint-Cloud qui bénéficie déjà de cette compétence auprès de Versailles Grand Parc.

Il termine son introduction du comité en se félicitant que la fourrière fonctionne bien avec une bonne équipe. Il remercie les élus pour leur confiance tout en regrettant l'absence de certains, ce qui empêchera le vote ce soir.

Une élue souhaite avoir des explications sur la méthode de sensibilisation des communes sur la capture des animaux, car elle n'a pas eu d'informations pour sa ville, à savoir Ecquevilly, qui a cependant accepté.

Le Président précise qu'un courrier a été envoyé.

Une élue demande confirmation que le groupement de commandes n'est pas encore acté, car, étant d'astreinte, elle a été appelée par la gendarmerie pour un chien errant et que cette dernière ne connaissait pas la marche à suivre. Elle précise qu'elle a tenté d'obtenir un contact auprès de la fourrière, mais, qu'heureusement, les gendarmes ont retrouvé le propriétaire du chien.

Le Président explique qu'un groupement de commandes se constitue dès que les réponses de tous les destinataires sont arrivées afin de donner une idée du marché potentiel aux entreprises

compétentes dans ce domaine. Il ajoute que, lorsque le groupement de commandes est constitué, un appel d'offres est lancé, suivi d'une consultation et de l'attente des réponses des entreprises.

Monsieur LE BEULZE rappelle que la décision de ce groupement de commandes a pour origine le refus de la sous-préfecture à autoriser le SIVOM à modifier ses statuts pour exercer cette compétence.

Il confirme qu'actuellement, les communes du SIVOM « fourrière » ne dispose donc pas la compétence « capture », la fourrière réceptionne les animaux une fois qu'ils sont déposés à la fourrière.

Le Président insiste sur le fait que le SIVOM voulait avoir cette compétence, mais que le préfet a considéré que la capture d'animaux était de plein droit dans les compétences de police du maire et ne pouvait pas être transférée au syndicat. Il informe les élus, qu'une fois le dossier en place, il sera communiqué aux communes l'adresse, le contact et le nom d'un collaborateur de la société qui sera habilitée par le SIVOM à opérer les captures et que ce sont les communes qui commanderont l'acte de capture directement et qu'elles régleront ensuite la prestation à la société.

Monsieur GAGNIERE, représentant la commune de Marly-Le-Roi, est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Décision budgétaire modificative n° 1
- Ouverture des crédits d'investissement – exercice 2025
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 25 JUIN 2024

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président présente les décisions suivantes :

Décision 2024-10

OBJET : Marché SIV23L – *Enlèvement et transport des véhicules pour la fourrière automobile – Avenant 1*

Il a été décidé de signer l'avenant 1 au marché SID23L avec la société EURL Dépannage LADOIRE Automobiles, sise 13 Bis Avenue Paul LANGEVIN 95220 HERBLAY, portant sur la modification de la durée du marché et une modification du prix, l'avenant étant sans incidence financière, le montant maximum annuel sur la durée maximale du marché étant inchangé.

Décision 2024-11

OBJET : Marché SIV24K-Réparation d'une chambre de tirage / changement d'un tampon

Il a été décidé de confier la prestation de réparation d'une chambre de tirage à la société M.T.P, sis 7 AVENUE JOHANNES GUTENBERG, 78990 ELANCOURT.

Montant total : 6 200 euros HT, soit 7 440 euros TTC.

Le Président, concernant la décision 2024-10, rappelle que, comme il l'a évoqué dans son introduction, il s'agit de la conséquence d'une augmentation des véhicules à enlever et qu'il a été nécessaire d'ajuster le marché.

Sans questions, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

Le Président présente le rapport, qui est le suivant :

La décision modificative présentée en fin d'année a pour objectif d'inscrire les crédits suffisants pour faire face aux dépenses connues et anticipées d'ici la clôture du mois de décembre, afin que le syndicat puisse honorer l'ensemble de ses engagements.

Elle a également pour but d'ajuster les crédits entre nature comptable ou chapitre par rapport aux inscriptions votées lors du budget primitif.

I. Section de fonctionnement

Les modifications proposées pour la DM sont les suivantes :

Fourrière		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	350,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500,00
615232	RESEAUX	7 500,00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	300,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	600,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 000,00
6248	DIVERS	100 000,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	4 767,65
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	115 017,65
6811	DOT.AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	-125,00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-125,00
6541	ADMISSIONS EN NON VALEUR	2 066,00
65888	AUTRES	-2 066,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00
66112	ICNE (AAGV)	416,07
66	CHARGES FINANCIERES	416,07
6817	DOTATIONS POUR DEPRECIATIONS ACTIFS CIRCULANTS	172,05
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES	172,05
TOTAL dépenses de fonctionnement		115 480,77
70328	AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION	800,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	800,00
75888	AUTRES	114 516,07
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	114 516,07
7817	REPRISE PROVISIONS ACTIFS CIRCULANTS	164,70
78	REPRISE PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES	164,70
TOTAL recettes de fonctionnement		115 480,77
CSAPA		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 201,72
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-1 201,72
TOTAL dépenses de fonctionnement		0,00
SDIS		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-251,60
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	251,60
TOTAL dépenses de fonctionnement		0,00

- Section fourrière (+115.5 k€) :**

Le nouveau marché d'enlèvement des véhicules engendre d'importants coûts, il est proposé d'alimenter de (+100 k€) la ligne budgétaire afin de pouvoir correctement exécuter le marché. Ces coûts sont accompagnés de recettes supplémentaires (+115 k€).

Une dépense supplémentaire de (+7.5 k€) est à inscrire afin de financer les travaux de réparation de la chambre de tirage.

Les recettes supplémentaires anticipées permettent d'alimenter le disponible de (+4.8 k€) afin d'assurer l'équilibre entre les 2 sections.

Les autres ajustements sont des ajustements à la marge afin de permettre la bonne exécution du budget en vue de la clôture et d'alimenter les chapitres correspondants.

Certains crédits permettent notamment de régler des écritures d'ordre pour l'aire d'accueil des gens du voyage transférée à la CASGBS en 2016, mais dont certaines opérations de clôture doivent être encore exécutées avec le Trésor Public pour régulariser des écarts qui persistaient à chaque clôture d'exercice.

- **Section CSAPA (0€) :**

La dépense principale de cette section est le remboursement au CHIPS du salaire de la secrétaire médicale du centre d'addictologie (80% des dépenses). Un ajustement marginal de (+1.2 k€) entre le chapitre 012 et le chapitre 65 permettra la bonne exécution des crédits du dernier trimestre.

- **Section Centre de Secours (0€) :**

Comme pour la section CSAPA, un virement entre chapitres permettra la bonne exécution des crédits pour le dernier trimestre.

II. Section d'investissement

Les modifications proposées pour la DM sont les suivantes :

Fourrière		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 150,00
2313	CONSTRUCTIONS	-5 140,08
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 990,08
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-3 150,00
	TOTAL dépenses d'investissement	0,00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-125,00
16	Dépôt et cautionnement	125,00
	TOTAL recettes d'investissement	0,00

- **Section Fourrière (0€) :**

Il s'agit d'inscrire des crédits pour régulariser d'anciennes cautions de l'aire d'accueil des gens du voyage sur demande de la DGFiP (+3.5 k€) au chapitre 16 et (-5.1 k€) au chapitre 23.

Des crédits supplémentaires sont inscrits en dépenses au chapitre 23 pour (+2.0 k€) pour un module de transmission GSM dans le cadre de la modernisation de notre réseau informatique.

Les écritures en recettes s'équilibreront et concernent des écritures de régularisation pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

Le comité est appelé à se prononcer sur cette proposition.

Sans remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative n°1.

OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2025

Le Président présente le rapport, qui est le suivant :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2025, il est prévu à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales que l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Aussi, pour permettre le paiement de dépenses d'investissement qui pourraient survenir avant le vote du budget, il est proposé au comité d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024.

Le comité syndical est appelé à statuer sur cette proposition.

Le Président rappelle qu'il s'agit de prendre les lignes d'investissement du budget 2024 et d'autoriser à pouvoir engager jusqu'à 25 % de ce montant pour commencer à investir en 2025 avant le vote du budget.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'ouverture des crédits d'investissement – exercice 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président annonce aux élus qu'un moyen pour proposer à la fois du présentiel et de la visio pour la tenue des comités va, à priori, être mis en place. Il fait observer que, même s'il n'y est pas vraiment favorable, il comprend tout à fait que lorsque peu de délibérations sont à l'ordre du jour et qu'elles ne concernent pas des sujets financiers, politiques ou technique, il soit plus facile de réunir des élus en visio.

Sans questions diverses, **Le Président** lève la séance à 18h30.

Signatures :

Daniel LEVEL

Président du syndicat intercommunal

Jean-Luc GAGNIERE

Secrétaire de séance